

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5558

présenté par

M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Serva

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Il clarifie les sources de financement des différents modules. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont favorables, dans le principe, à la mise en place d'une analyse approfondie des exploitations au moment de leur reprise par des jeunes agriculteurs ou de nouveaux entrants dans le monde agricole.

Ils considèrent qu'il est nécessaire de mettre en place plusieurs modules pour avoir une évaluation à 360° de l'exploitation : regarder la capacité de l'exploitation à surmonter les aléas climatiques, mais aussi renforcer l'évaluation économique (de la production, et des débouchés, des capacités de restructuration et/ou diversification de l'exploitation, ainsi que son environnement fiscal). Ils défendent en outre, la mise en place d'un module social (temps de travail, nombre d'associés/employés, ect).

Reste un nombre important de questions auxquelles le Gouvernement n'a pas souhaité répondre : Y'aura-t-il des financements fléchés vers ces diagnostics, ou seront-ils à la charge des exploitants ? Quel est le coût de tels diagnostics ? Qui les réalisera ?

Cet amendement invite le Gouvernement à clarifier ces différents points.